

## Annexe B

# Demande de certification

## Fabricants/Fournisseurs : Instructions

### Instructions pour l'établissement d'une demande de certification du Pompes à chaleur système-module

Le concept pompe à chaleur système-module est un standard pour la planification et la construction d'installations de pompe à chaleur jusqu'à une puissance d'env. 15 kW.

Le fournisseur définit les pompes à chaleur système-module (hardware) spécifiques à son entreprise et les fait contrôler par un institut de certification indépendant.

Les formulaires du GSP peuvent être téléchargés sur [www.pac-systeme-module.ch](http://www.pac-systeme-module.ch)

**Une demande de certification du Pompes à chaleur système-module comprend les documents suivants** que le demandeur adresse au fournisseur de pompes à chaleur :

- Il - Demande de certification
  - Remplir toutes les pages
  - Déclaration des combinaisons dans la « Matrice » qui respectent :
    - Volume max. d'accumulateur (série, parallèle)
    - Surface d'échange selon « Cahier des charges PAC Système-module »
- Préparer les documents suivants :
  - Certificat(s) EHPA suisse pour les PAC demandées
  - Schémas de principes hydrauliques selon règlement avec emplacement des sondes
  - Fiches techniques pour tous les récipients avec au minimum
    - Volumes
    - Surface d'échange des registres internes
    - Étiquettes énergétique des récipients.
    - Si le récipient est intégré, classe d'efficacité énergétique de la PAC
- Exemple de formulaire du protocole de mise en service selon modèle du GSP
- Documentation de la pompe à chaleur
  - Instructions pour planificateur
  - Instructions pour l'utilisateur
  - Instructions pour le SAV
  - Fiche technique avec COP pour les points d'exploitation principaux

#### Envoi de la demande/dossier :

Les documents doivent être adressés par e-mail à : [peter.kurmann@fws.ch](mailto:peter.kurmann@fws.ch)

#### Partenaires coopérants

